



BASLY - INFORMATIONS

JANVIER 1981

Le Conseil Municipal est heureux de vous présenter ses meilleurs voeux pour la nouvelle année qui verra l'aboutissement des projets entrepris en 1980.

ASSAINISSEMENT -

Pour résoudre les problèmes d'assainissement, la Municipalité de BASLY a décidé, en Février 1976, d'adhérer à un Syndicat intercommunal d'assainissement. Les travaux commencés au cours de 1979 ont été achevés en 1980, ce qui permet aux habitants de la commune de bénéficier de cet avantage. Toutefois, la Municipalité est consciente du coût élevé que cela occasionne pour chaque foyer. En effet, les personnes demeurant hors lotissement ont à leur charge une taxe de branchement de 2 000 F. En outre, le coût de l'assainissement revient actuellement à 4,15 F. le m³, ce qui porte le prix de l'eau à 5,80 F. le m³.

ECOLE MATERNELLE -

L'école maternelle a enfin vu le jour le 5 Janvier 1981 sur un terrain acquis à cette intention en 1973. Il est navrant pour les deniers de la commune que le projet ait tant tardé. La réalisation de l'école va coûter 1 355 697 F. TTC alors que l'avant-dernier projet (du 14/12/79) était chiffré à 1 017 000 F. TTC.

Pour l'obtention du prêt nécessaire à cette construction, la commune devait faire état d'un autofinancement de 407 000 F. La subvention principale, obtenue il y a deux ans, est malheureusement elle restée à 276 000 F., ce qui a obligé la Municipalité à prélever 131 000 F. sur les fonds jusqu'ici réservés au plateau d'évolution (tennis, basket, volley). Néanmoins, celui-ci pourrait être réalisé en 1983 lors du remboursement de la TVA concernant l'école maternelle.

Nous espérons que les nouveaux locaux seront prêts pour accueillir les enfants pour la rentrée de Septembre 81.

Convention avec les communes voisines :

Une quinzaine d'enfants des communes voisines fréquentant l'école maternelle de BASLY, le Conseil Municipal a contacté les Municipalités concernées en vue de trouver un accord de financement pour subvenir aux charges de fonctionnement.

Les Maires et Adjointes de ces communes se sont réunis pour débattre de ce problème à la Mairie de BASLY les 8 et 17 Octobre 1980. Après accord de leurs Conseils respectifs, ils ont décidé d'établir une convention qui doit être signée très prochainement.

La contribution financière demandée à chaque commune s'élève à 1 000 F. par élève plus 2 F. par habitant et s'applique à l'année scolaire 80/81.

Le Conseil Municipal espère que 1981 vous apportera toutes les satisfactions que vous désirez et vous souhaite à tous une très bonne année.